

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 31 janvier 2018*

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – Jean-François BELIVENT

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-001 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Le Syndicat Mixte du Pays Bourian va tenir prochainement de nouvelles réunions de son Comité Syndical. Suite à la demande de la Commune d'Uzech les Oules, il convient donc de modifier les représentants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'ajout, détaillé ci-dessus, de point à l'ordre du jour,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-002 : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

*Rapporteur : Christian LEGRAND*

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Considérant que des dépenses doivent pouvoir être engagées, à hauteur de 3 000 €, avant le vote du budget primitif 2018, pour l'acquisition constante et régulière de livres pour les bibliothèques intercommunales, tant pour suivre l'actualité de l'édition que pour répondre aux attentes et demandes des usagers,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2017, avant le vote du budget primitif 2018 :

Opération 41 « Matériel et mobilier bibliothèques »

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » 3 000 €

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-003 : DETERMINATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2018

Rapporteur : Christian LEGRAND

Le Conseil communautaire a délibéré le 28 juin 2017 (délibération n°2017-096), pour se doter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des compétences PLUI et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

La CLECT et la Conférence des Maires réunies sous la forme d'un groupe de travail, ont déterminé le montant des attributions de compensation (AC) provisoires pour 2018, en préalable au rapport de la CLECT qui devra intervenir au plus tard le 30 juin 2018 afin de procéder à la détermination des AC définitives 2018.

En tenant compte des AC définitives 2017 et de l'évolution du transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CLECT et la Conférence des Maires ont déterminé le montant des attributions de compensation provisoires comme suit :

communes	Montant AC
Anglars-Nozac	- 5 561.17€
Concorès	-5 807.43 €
Fajoles	-1 052.15 €
Gourdon	157 420.01 €
Lamothe-Cassel	48 653.02 €
Milhac	-4 522.29 €
Montamel	-2 827.80 €
Payrignac	13 880.62 €
Peyrilles	6 546.86 €
Rouffilhac	-1 403.87 €

communes	Montant AC
St Chamarand	-5 257.85 €
St-Cq-Madelon	-4 256.61 €
St-Cq-Souillaguet	-726.45 €
St-Clair	50 764.09 €
St Germain	-11 484.79 €
St Projet	13 658.15 €
Soucirac	785.10 €
Ussel	35 498.07 €
Uzech	-2 626.78 €
Le Vigan	11 168.26 €

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,  
Vu l'arrêté préfectoral (SPG-2017-13) en date du 17 octobre 2017 et portant modification des statuts de la  
Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, détermine le montant communal des  
attributions de compensation provisoires 2018 lié au transfert à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane des  
compétences PLUI et GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme énoncé dans le tableau ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-004 : SUBVENTION – CRECHE ASSOCIATIVE « ECOUTE S'IL JOUE »

*Rapporteur : Michel CAMMAS*

Considérant la demande de la crèche associative « Ecoute s'il joue » pour le versement d'une subvention de 39 126,00 € fin février 2018,

Il est proposé d'attribuer une subvention de 39 126,00 € à la crèche associative « Ecoute s'il joue », et de la verser fin février 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'une subvention à la crèche associative « Ecoute s'il joue », dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-005 : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « RESSOURCES ET TERRITOIRES »

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Le centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale de Midi-Pyrénées « Ressources et Territoires » inscrit son action dans le cadre national défini par le Secrétariat Général – Comité Interministériel à la Ville (SG-CIV) et il est également agréé par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Dans le contexte des politiques publiques souvent contractualisées avec l'Etat et les collectivités, le centre de ressources a pour ambition d'exercer une mission d'intérêt général en accompagnant les acteurs de la cohésion sociale.

Son conseil d'administration, présidé par le préfet de région, détermine les orientations et les priorités stratégiques.

Dans l'exercice de ses missions et l'offre de ses activités, le centre de ressources intervient dans une position de tiers en respectant les orientations de l'Etat en Région, tout comme les orientations propres aux collectivités et aux autres institutions.

Ses missions principales concernent :

- la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs,
- la capitalisation et production de documents, ainsi que leur diffusion,
- le conseil et l'accompagnement,
- la mise en œuvre d'études / recherches
- l'observatoire des territoires

« Ressources et Territoires » développe son activité en fonctionnant en transversalité sur l'ensemble des thématiques qui relèvent du champ de la cohésion sociale : accès aux savoirs de base, habitats, réussite éducative, santé, emploi et développement économique, prévention de la délinquance et sécurité.

Ces six thématiques sont traversées par la lutte contre les discriminations et l'égalité hommes/femmes. Il intervient sur l'ensemble de la Région Midi-Pyrénées avec une priorité non exclusive sur les sites en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Les différents publics concernés par ses actions sont :

- Elus,
- Agents publics : de l'Etat, des collectivités, des caisses d'allocation familiale, des bailleurs sociaux, etc...
- Professionnels : chefs de projet, chargés de mission, coordonnateurs, directeurs d'équipement, formateurs, travailleurs sociaux, animateurs, etc...
- Responsables associatifs,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- Acteurs économiques : entreprises, organismes de formation, OPCA, etc...

L'adhésion au groupement d'intérêt « Ressources et Territoires » implique une cotisation annuelle de 0.06 € par habitant (population DGF), soit pour la Communauté de Communes 729.78 € (0.06 € x 12163 (population DGF 2017)) et la désignation d'un représentant élu pour y siéger.

La candidature de Madame Marie-Odile DELCAMP est proposée au vote.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'adhésion, au titre de l'année 2018, au groupement d'intérêt « Ressources et Territoires », pour un montant de 729,78 €,
- désigne Madame Marie-Odile DELCAMP comme représentante pour siéger au sein du groupement d'intérêt « Ressources et Territoires »,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-006 : COMPETENCE GEMAPI – MODIFICATION DES STATUTS

*Rapporteur* : Marie-Odile DELCAMP

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 prévoit que la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) soit affectée aux communes au plus tard le 1er janvier 2018. La loi prévoit aussi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres.

Lors de sa séance en date du 18 octobre 2017 (délibération n°2017- 115), le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Syndicat mixte des bassins versants du Céou et de la Germaine (SMBVCG) pour lui confier l'ensemble des missions concourant à l'exercice de cette compétence.

Suite à l'adhésion de Quercy-Bouriane, le SMBVCG a modifié ses statuts pour acter l'extension de son périmètre et préciser ses missions relativement à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Il convient en conséquence de modifier les statuts de Quercy-Bouriane afin de préciser le libellé de la compétence GEMAPI pour qu'ils soient en cohérence avec les statuts du SMBVCG.

Ancienne version des statuts de Quercy-Bouriane :

« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Proposition pour une nouvelle rédaction :

**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :**

En référence à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- modifie le libellé de la compétence GEMAPI des statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane comme suit :

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

### **« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :**

En référence à l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Défense contre les inondations ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. »
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-007 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU CEOU ET DE LA GERMAINE (SMBVCG)

*Rapporteur* : Marie-Odile DELCAMP

Lors de la séance du 18 octobre 2017 (délibération n°2017-115), le Conseil Communautaire a validé l'adhésion de la Communauté de Communes Quercy Bouriane auprès du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine (SMBVCG).

Vu l'arrêté préfectoral n°SPG-2017-19 portant extension de périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine,

Vu l'article 6 de ces statuts prévoyant que :

« Le conseil syndical est administré par un conseil composé des membres représentant chacun des EPCI adhérents. Le nombre de représentants des EPCI adhérents est fixé selon le tableau ci-dessous pour chaque commune membre incluse dans le périmètre des bassins versants du Céou et de la Germaine :

	Titulaires	Suppléants
Communes de moins de 500 équivalents habitants (*)	1	1
Communes de plus de 500 équivalents habitants (*)	2	0
EPCI	2	0

(\*) Le nombre d'équivalent habitants correspond au nombre d'habitant pondéré d'un coefficient au prorata de la surface du territoire communal couvert par le bassin versant.

Pour l'élection au sein des EPCI, dotés d'une fiscalité propre, au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre, conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote, et à l'unanimité, a élu 25 délégués titulaires et 15 délégués suppléants comme représentants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine (SMBVCG) :

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- Pascal SALANIE titulaire, Serge BAZIN suppléant, Anglars-Nozac,
- Séverine ROQUES titulaire, Gérard LANGHOFF suppléant, Concorès,
- Daniel LAVAL titulaire, Alain MICHEE suppléant, Fajoles,
- Philippe DELCLAU et Alain DEJEAN titulaires, Gourdon,
- Léon CAPY titulaire, Irénée MONTEIL suppléant, Lamothe Cassel,
- Claude VIGIE titulaire, Gilbert CARMEILLE suppléant, Milhac,
- Jean-François BELIVENT titulaire, Eric LAVERGNE suppléant, Montamel,
- Anne-Marie ANGAUT et Patrice PEULET titulaires, Payrignac,
- Eric BESSIERES titulaire, Stéphane MAGOT suppléant, Peyrilles,
- Jean-Michel GABET titulaire, Robert LACOMBE suppléant, Rouffilhac,
- Jean-Pierre CALLES titulaire, Thierry DULAC suppléant, Saint Chamarand,
- Patrick MADEBOS titulaire, Patrick CHAUMET suppléant, Saint Cirq Madelon,
- Jean-Marie VIGOR titulaire, Alain ESCAPOULADE suppléant, Saint Cirq Souillaguet,
- Jean-Michel DEVIERS titulaire, Patrick DEVIERS suppléant, Saint Clair,
- Patrick LABRANDE et Claude VALLAT titulaires, Saint Germain du Bel Air,
- Léon-Bernard CLAESEN titulaire, Michel SERRES suppléant, Saint Projet,
- Jean-Marc DHERBOMEZ titulaire, Eliane PEBEYRE suppléante, Soucirac,
- Marcel BETAILLE titulaire, Jean-Marc LACROIX suppléant, Uzech les Oules,
- Christian LEGRAND et David GIBERT titulaires, Le Vigan,
- Christian LALANDE et Bernard PEQUIN titulaires, Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-008 : MODIFICATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Suite aux démissions de Madame Georgina MURRAY et de Monsieur Patrice MAURY, il convient de les remplacer au sein des commissions thématiques dont ils étaient membres.

Madame Georgina MURRAY siégeait au sein de la Commission « Tourisme » et Monsieur Patrice MAURY au sein de la Commission « Finances, communication et administration générale ».

La candidature de Madame Cécile PAGES remplaçant Madame Georgina MURRAY au sein de la Commission « Tourisme » est proposée au vote.

La candidature de Monsieur Jean-Louis CONSTANT remplaçant Monsieur Patrice MAURY au sein de la Commission « Finances, communication et administration générale » est proposée au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote, et à l'unanimité, valide la candidature de Madame Cécile PAGES au sein de la commission « Tourisme » et la candidature de Monsieur Jean-Louis CONSTANT au sein de la Commission « Finances, communication et administration générale ».

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-009 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES STRUCTURES EXTERIEURES

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Suite à la démission de Madame Georgina MURRAY, il est proposé de la remplacer en tant que représentante suppléante auprès de l'Office de Tourisme Intercommunal.

La candidature de Madame Liliane LEMERCIER est proposée au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote, et à l'unanimité, approuve la candidature de Madame Liliane LEMERCIER auprès de la structure extérieure ci avant énoncée.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-010 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016. En effet, sont devenus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
- du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
- du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît qu'environ 4 équivalents temps plein doivent être transférés depuis la commune de Gourdon vers la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse, en interne, exercer la gestion des équipements, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sur l'ensemble des personnels communaux exerçant sur la compétence, pour la plupart sur des temps non complets, deux agents ont accepté leur transfert vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent est dans une démarche de mutation vers une autre collectivité, un agent vient d'obtenir sa mise à la retraite et les autres sont soit des saisonniers, soit des agents contractuels de droit privé.

Afin de rendre possible l'exercice de la compétence, il convient de créer les postes afférents pour le transfert des deux agents qui souhaitent intégrer la Communauté de Communes, mais aussi de créer des postes afin de procéder au recrutement de nouveaux agents, fonctionnaires, contractuels ou saisonniers.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Il convient de créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. L'agent aura en charge, plus particulièrement, la gestion des plannings d'utilisation des gymnases et de la piscine ainsi que les relations avec l'ensemble des clubs sportifs utilisateurs. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire et le régime indemnitaire afférents au grade.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- valide la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUIGNOUX – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUIGNOUX

N°2018-011 : CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016. En effet, sont devenus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
  - du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
  - du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
  - de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
  - de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît qu'environ 4 équivalents temps plein doivent être transférés depuis la commune de Gourdon vers la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse, en interne, exercer la gestion des équipements, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sur l'ensemble des personnels communaux exerçant sur la compétence, pour la plupart sur des temps non complets, deux agents ont accepté leur transfert vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent est dans une démarche de mutation vers une autre collectivité, un agent vient d'obtenir sa mise à la retraite et les autres sont soit des saisonniers, soit des agents contractuels de droit privé.

Afin de rendre possible l'exercice de la compétence, il convient de créer les postes afférents pour le transfert des deux agents qui souhaitent intégrer la Communauté de Communes, mais aussi de créer des postes afin de procéder au recrutement de nouveaux agents, fonctionnaires, contractuels ou saisonniers.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Il convient de créer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. L'agent aura en charge, plus particulièrement, la coordination de la gestion des équipements sportifs, la surveillance des bassins de la piscine, les entraînements du club de natation, l'encadrement des activités physiques et sportives en lien avec les écoles, l'encadrement des clubs d'escalade et d'athlétisme. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire et le régime indemnitaire afférents au grade.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-012 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE GOURDON POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016. En effet, sont devenus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
- du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
- du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît qu'environ 4 équivalents temps plein doivent être transférés depuis la commune de Gourdon vers la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse, en interne, exercer la gestion des équipements, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sur l'ensemble des personnels communaux exerçant sur la compétence, pour la plupart sur des temps non complets, deux agents ont accepté leur transfert vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent est dans une démarche de mutation vers une autre collectivité, un agent vient d'obtenir sa mise à la retraite et les autres sont soit des saisonniers, soit des agents contractuels de droit privé.

Afin de rendre possible l'exercice de la compétence, il convient de créer les postes afférents pour le transfert des deux agents qui souhaitent intégrer la Communauté de Communes, mais aussi de créer des postes afin de procéder au recrutement de nouveaux agents, fonctionnaires, contractuels ou saisonniers.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

La totalité des équipements sportifs de la Commune de Gourdon n'ayant pas été classée d'intérêt communautaire, cette dernière doit encore en assumer la pleine gestion.

Les deux agents ressources sur ce domaine, travaillant jusqu'à présent à l'Office Municipal du Sport, vont être intégrés de plein droit, à temps complet, à la Communauté de Communes, dans le cadre du transfert de la compétence, et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Ces deux agents occupent respectivement les postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Afin d'assurer une continuité sur la gestion et le fonctionnement des équipements sportifs intercommunaux et communaux, il est proposé de mettre à disposition, par le biais d'une convention (jointe en annexe), ces deux agents, auprès de la Commune de Gourdon. L'agent sur le poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe sera mis à disposition à hauteur de 12 heures hebdomadaires et l'agent sur le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à hauteur de 14 heures hebdomadaires.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, au trimestre, sur titre, par la Commune de Gourdon, de la rémunération des agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- valide la mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 12 heures hebdomadaires et d'un adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à hauteur de 14 heures hebdomadaires, auprès de la Commune de Gourdon, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes signatures et démarches utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-013 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

*Rapporteur* : Patrick LABRANDE

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016. En effet, sont devenus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
- du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
- du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît qu'environ 4 équivalents temps plein doivent être transférés depuis la commune de Gourdon vers la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse, en interne, exercer la gestion des équipements, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sur l'ensemble des personnels communaux exerçant sur la compétence, pour la plupart sur des temps non complets, deux agents ont accepté leur transfert vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent est dans une démarche de mutation vers une autre collectivité, un agent vient d'obtenir sa mise à la retraite et les autres sont soit des saisonniers, soit des agents contractuels de droit privé.

Afin de rendre possible l'exercice de la compétence, il convient de créer les postes afférents pour le transfert des deux agents qui souhaitent intégrer la Communauté de Communes, mais aussi de créer des postes afin de procéder au recrutement de nouveaux agents, fonctionnaires, contractuels ou saisonniers.

Il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. L'agent aura en charge l'entretien des gymnases et de la piscine, sur 75% de son temps de travail et interviendra sur l'entretien courant des autres

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

bâtiments communautaires sur le temps restant. Il sera rémunéré selon la grille indiciaire et le régime indemnitaire afférents au grade.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-014: CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016. En effet, sont devenus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
- du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
- du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît qu'environ 4 équivalents temps plein doivent être transférés depuis la commune de Gourdon vers la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse, en interne, exercer la gestion des équipements, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sur l'ensemble des personnels communaux exerçant sur la compétence, pour la plupart sur des temps non complets, deux agents ont accepté leur transfert vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent est dans une démarche de mutation vers une autre collectivité, un agent vient d'obtenir sa mise à la retraite et les autres sont soit des saisonniers, soit des agents contractuels de droit privé.

Afin de rendre possible l'exercice de la compétence, il convient de créer les postes afférents pour le transfert des deux agents qui souhaitent intégrer la Communauté de Communes, mais aussi de créer des postes afin de procéder au recrutement de nouveaux agents, fonctionnaires, contractuels ou saisonniers.

Il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. L'agent aura en charge l'entretien des gymnases et de la piscine, sur 75% de son temps de travail et interviendra sur l'entretien courant des autres bâtiments communautaires sur le temps restant. Il sera rémunéré selon la grille indiciaire et le régime indemnitaire afférents au grade.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-015 : CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET 30%

*Rapporteur* : Patrick LABRANDE

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016. En effet, sont devenus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
- du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
- du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît qu'environ 4 équivalents temps plein doivent être transférés depuis la commune de Gourdon vers la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse, en interne, exercer la gestion des équipements, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sur l'ensemble des personnels communaux exerçant sur la compétence, pour la plupart sur des temps non complets, deux agents ont accepté leur transfert vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent est dans une démarche de mutation vers une autre collectivité, un agent vient d'obtenir sa mise à la retraite et les autres sont soit des saisonniers, soit des agents contractuels de droit privé.

Afin de rendre possible l'exercice de la compétence, il convient de créer les postes afférents pour le transfert des deux agents qui souhaitent intégrer la Communauté de Communes, mais aussi de créer des postes afin de procéder au recrutement de nouveaux agents, fonctionnaires, contractuels ou saisonniers.

A compter de l'ouverture de la piscine sur des temps scolaires en mai 2018 et jusqu'à fin août 2018, les deux agents techniques d'entretien auront à faire face à une activité accrue avec des horaires d'intervention sur les différents équipements qui se chevauchent et rendent impossible d'assurer le maintien des locaux dans des conditions d'hygiène et

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

de propreté satisfaisantes au regard du service dû à l'usager. Il convient donc de leur adjoindre un renfort afin de fluidifier les différentes interventions sur les équipements.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel à temps non complet 30%, sur une période de 4 mois, du 1er mai au 31 août 2018. Ce dernier sera en charge de l'entretien des gymnases et de la piscine. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet (30%) pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 4 mois,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-016 : CREATION DE DEUX POSTES DE CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE A TEMPS NON COMPLET 10%

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016. En effet, sont devenus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
- du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
- du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît qu'environ 4 équivalents temps plein doivent être transférés depuis la commune de Gourdon vers la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse, en interne, exercer la gestion des équipements, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sur l'ensemble des personnels communaux exerçant sur la compétence, pour la plupart sur des temps non complets, deux agents ont accepté leur transfert vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent est dans une démarche de mutation vers une autre collectivité, un agent vient d'obtenir sa mise à la retraite et les autres sont soit des saisonniers, soit des agents contractuels de droit privé.

Afin de rendre possible l'exercice de la compétence, il convient de créer les postes afférents pour le transfert des deux agents qui souhaitent intégrer la Communauté de Communes, mais aussi de créer des postes afin de procéder au recrutement de nouveaux agents, fonctionnaires, contractuels ou saisonniers.

A compter de l'ouverture de la piscine au public, soit le 2 juin 2018 et jusqu'à sa fermeture au 2 septembre 2018 inclus, les agents techniques d'entretien affectés aux gymnases et à la piscine auront un emploi du temps qui ne

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

permettra pas de leur confier des missions supplémentaires. Or, il est nécessaire de prévoir du personnel afin d'assurer les encaissements des entrées à la piscine et pouvoir ainsi assurer toutes les plages d'ouverture au public. Il convient donc de créer deux postes d'agents contractuels à temps non complet 10% en renfort pour la période concernée.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter deux agents à temps non complet 10%, sur une période de 3 mois, du 2 juin au 2 septembre 2018. Ces derniers seront en charge de l'encaissement des entrées de la piscine et de la gestion de la régie. Leur rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement de deux agents contractuels à temps non complet (10%) pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée de 3 mois,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-017 : CREATION D'UN POSTE D'OPERATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A TEMPS NON COMPLET 50%

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016. En effet, sont devenus d'intérêt communautaire :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
- du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
- du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
- de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement du gymnase de la Poussie, du gymnase de l'Hivernerie, et de la piscine municipale, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît qu'environ 4 équivalents temps plein doivent être transférés depuis la commune de Gourdon vers la Communauté de Communes, afin que celle-ci puisse, en interne, exercer la gestion des équipements, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Sur l'ensemble des personnels communaux exerçant sur la compétence, pour la plupart sur des temps non complets, deux agents ont accepté leur transfert vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un agent est dans une démarche de mutation vers une autre collectivité, un agent vient d'obtenir sa mise à la retraite et les autres sont soit des saisonniers, soit des agents contractuels de droit privé.

Afin de rendre possible l'exercice de la compétence, il convient de créer les postes afférents pour le transfert des deux agents qui souhaitent intégrer la Communauté de Communes, mais aussi de créer des postes afin de procéder au recrutement de nouveaux agents, fonctionnaires, contractuels ou saisonniers.

Il convient de créer un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives, à temps non complet 50%, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. L'agent aura en charge la surveillance des bassins de baignade et interviendra pour

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

effectuer des animations sportives au sein des services de la Bicoque et du Relais Assistantes Maternelles. Il sera rémunéré selon la grille indiciaire et le régime indemnitaire afférents au grade.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives, à temps non complet 50%, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-018 : ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE – SERVICE POLE NUMERIQUE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Pôle Numérique est un service en plein essor qui voit sa fréquentation s'accroître régulièrement. Afin de satisfaire au mieux les nombreuses attentes du public et de pouvoir mettre en œuvre de nouvelles offres d'animations envers les populations en difficultés face à l'usage du numérique, il paraît opportun de compléter le personnel existant.

Pour ce faire, il est proposé de faire appel à un volontaire entrant dans le cadre du dispositif de Service Civique. Celui-ci serait recruté pour une période d'un an, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, et à temps complet soit 35 heures hebdomadaires.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il a pour objectif de permettre aux jeunes leur engagement au service de la collectivité, de mettre en œuvre des projets renforçant la cohésion sociale sur le territoire, de leur permettre d'acquérir une expérience qui leur sera utile. Les missions qui leur sont allouées ont pour but de démultiplier l'impact d'actions existantes, de renforcer la qualité du service déjà rendu et d'expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Dans le Lot, c'est la Ligue de l'Enseignement qui prend en charge le recrutement et la formation des volontaires en Service Civique, et qui les propose au recrutement auprès des structures intéressées, dans le cadre d'une convention de mise à disposition (jointe en annexe).

Une adhésion annuelle (valant de septembre à septembre) à la Ligue de l'Enseignement de 61.50 € est nécessaire, pour bénéficier de ce dispositif.

Le Service Civique donne lieu à une prise en charge financière quasi-totale de l'Etat. Le coût mensuel d'un volontaire en Service Civique n'est donc que de 107,58 € pour l'organisme d'accueil. Cette somme est à verser à la Ligue de l'Enseignement qui se charge de rémunérer le volontaire.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le recours à un volontaire en Service Civique, pour un engagement d'une durée d'un an, à temps complet (35 heures hebdomadaires), au Pôle Numérique, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018,
- valide l'adhésion annuelle de la Communauté de Communes Quercy Bouriane à la Ligue de l'Enseignement et ce pour un montant de 61.50 €,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un volontaire en Service Civique avec la Ligue de l'Enseignement,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-019 : ACCUEIL D'UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE – SERVICE PIAGE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Depuis 2014, afin d'améliorer l'accueil des visiteurs à la Maison du Piage et l'attractivité du site, des activités complémentaires à la visite de l'espace muséal ont été mises en place, lors de la saison estivale. Afin d'assumer la mise en œuvre de ces animations, une personne en complément de l'agent en charge de l'animation du Piage avait donc été recrutée, depuis lors, sur cette période.

Cette organisation ayant eu un effet très positif sur la fréquentation et la satisfaction du public, il est proposé de la reconduire pour la saison estivale de 2018.

Pour ce faire, il est donc proposé de faire appel à un volontaire entrant dans le cadre du dispositif de Service Civique. Celui-ci serait recruté pour une période de 6 mois, et ce à compter du 15 avril 2018, et à temps non complet soit 24 heures hebdomadaires.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il a pour objectif de permettre aux jeunes leur engagement au service de la collectivité, de mettre en œuvre des projets renforçant la cohésion sociale sur le territoire, de leur permettre d'acquérir une expérience qui leur sera utile. Les missions qui leur sont allouées ont pour but de démultiplier l'impact d'actions existantes, de renforcer la qualité du service déjà rendu et d'expérimenter et développer de nouveaux projets au service des administrés.

Dans le Lot, c'est la Ligue de l'Enseignement qui prend en charge le recrutement et la formation des volontaires en Service Civique, et qui les propose au recrutement auprès des structures intéressées, dans le cadre d'une convention de mise à disposition (jointe en annexe).

Une adhésion annuelle (valant de septembre à septembre) à la Ligue de l'Enseignement de 61.50 € est nécessaire, pour bénéficier de ce dispositif.

Le Service Civique donne lieu à une prise en charge financière quasi-totale de l'Etat. Le coût mensuel d'un volontaire en Service Civique n'est donc que de 107,58 € pour l'organisme d'accueil. Cette somme est à verser à la Ligue de l'Enseignement qui se charge de rémunérer le volontaire.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- valide le recours à un volontaire en Service Civique, dans le cadre d'un soutien saisonnier d'une durée de 6 mois, à temps non complet (24 heures hebdomadaires), à la Maison du Piage, et ce, à compter du 15 avril 2018,
- valide l'adhésion annuelle de la Communauté de Communes Quercy Bouriane à la Ligue de l'Enseignement et ce pour un montant de 61.50 €,
- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un volontaire en Service Civique avec la Ligue de l'Enseignement,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-020 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

Lors de sa séance du 18 octobre 2017 (délibération n°2017-118), le Conseil Communautaire a validé la mise en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, de la part obligatoire, soit l'Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise (IFSE), du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de l'établissement.

Pour mémoire, bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

### ◆ Filière administrative

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

Cadre d'emplois des attachés (A)			
Groupes de Fonctions	Fonctions exercées	Montant de l'IFSE	
		Plafond annuel réglementaire	Montant maximal annuel
Groupe 1	<i>Direction générale des services</i>	36 210 €	18 795 €
Groupe 2		32 130 €	
Groupe 3	<i>Responsable du Pôle administratif</i>	25 500 €	9 080 €
Groupe 4	<i>Chargé de la gestion administrative, du personnel et du délibératif</i>	20 400 €	7 900 €
	<i>Secrétariat et accueil (3 heures hebdomadaires)</i>	20 400 €	202 €
	<i>Manager centre-ville</i>	20 400 €	6 310 €

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)			
Groupes de Fonctions	Fonctions exercées	Montant de l'IFSE	
		Plafond annuel réglementaire	Montant maximal annuel
<b>Groupe 1</b>	<i>Responsable du service urbanisme</i>	11 340 €	5 599 €
	<i>Assistante administrative, communication et appui sur les missions d'accueil</i>	11 340 €	3 600 €
	<i>Adjointe administrative de direction sur les services techniques et soutien administratif sur l'urbanisme</i>	11 340 €	5 562 €
<b>Groupe 2</b>	<i>Agent d'accueil et secrétariat</i>	10 800 €	1 929 €

◆ **Filière culturelle**

Arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints technique d'accueil, de surveillance et de magasinage dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux du patrimoine.

Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine (C)			
Groupes de Fonctions	Fonctions exercées	Montant de l'IFSE	
		Plafond annuel réglementaire	Montant maximal annuel
<b>Groupe 1</b>	<i>Animatrice espace muséal</i>	11 340 €	2 143 €
<b>Groupe 2</b>	<i>Agent de bibliothèque (BIG)</i>	10 800 €	1 929 €
	<i>Agent de bibliothèque (BIG)</i>	10 800 €	2 039 €
	<i>Agent de bibliothèque (BIG)</i>	10 800 €	1 868 €
	<i>Agent de bibliothèque (St Germain et Concorès)</i>	10 800 €	2 061 €

◆ **Filière animation**

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les animateurs territoriaux.

Cadre d'emploi des Animateurs (B)			
Groupes de Fonctions	Fonctions exercées	Montant de l'IFSE	
		Plafond annuel réglementaire	Montant maximal annuel
<b>Groupe 1</b>	<i>Responsable du pôle numérique</i>	17 480 €	4 134 €
<b>Groupe 2</b>		16 015 €	
<b>Groupe 3</b>		14 650 €	

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

Cadre d'emploi des adjoints d'animation (C)			
Groupes de Fonctions	Fonctions exercées	Montant de l'IFSE	
		Plafond annuel réglementaire	Montant maximal annuel

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<b>Groupe 1</b>	<i>Responsable du service jeunesse</i>	11 340 €	3 477 €
	<i>Responsable ALSH et animateur multimédia (Espace socio culturel et Pôle Numérique)</i>	11 340 €	2 961 €
<b>Groupe 2</b>	<i>Animateur multimédia (Pôle numérique)</i>	10 800 €	1 978 €
	<i>Animateur ALSH et RAM</i>	10 800 €	1 868 €

◆ **Filière technique**

Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints technique et agents de maîtrise territoriaux.

<b>Cadre d'emploi des Adjointes techniques et agents de maîtrise (C)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 1</b>	<i>Adjoint de direction du service technique</i>	11 340 €	4 465 €
<b>Groupe 2</b>	<i>Agent de voirie</i>	10 800 €	4 226 €
	<i>Agent de voirie</i>	10 800 €	2 869 €
	<i>Agent de voirie</i>	10 800 €	2 869 €
	<i>Agent d'entretien des bâtiments</i>	10 800 €	2 869 €

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions),
- à minima, tous les 4 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent,
- en cas de changement de cadre d'emplois suite à une promotion, ou à la réussite à un concours.

Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

Suite aux propositions de création de poste ci avant présentées, et à l'évolution des fonctions d'un agent de la collectivité entraînant davantage d'encadrement, il convient de modifier le RIFSEEP comme suit:

◆ **Filière animation**

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

<b>Cadre d'emploi des adjoints d'animation (C)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 1</b>	<i>Responsable du service jeunesse</i>	11 340 €	3 477 €
	<i>Responsable ALSH et animateur multimédia (Espace socio culturel et Pôle Numérique)</i>	11 340 €	2 961 €
	<i>Fab manager et responsable Pôle Numérique</i>	11 340 €	2 961 €
	<i>Assistance à la gestion des équipements sportifs</i>	11 340 €	2 961 €
<b>Groupe 2</b>	<i>Animateur ALSH et RAM</i>	10 800 €	1 868 €

◆ **Filière technique**

Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints technique et agents de maîtrise territoriaux.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<b>Cadre d'emploi des Adjointes techniques et agents de maîtrise (C)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 1</b>	<i>Adjoint de direction du service technique</i>	11 340 €	4 465 €
<b>Groupe 2</b>	<i>Agent de voirie</i>	10 800 €	4 226 €
	<i>Agent de voirie</i>	10 800 €	2 869 €
	<i>Agent de voirie</i>	10 800 €	2 869 €
	<i>Agent d'entretien des bâtiments</i>	10 800 €	2 869 €
	<i>Agent d'entretien des équipements sportifs et des bâtiments</i>	10 800 €	1 868 €
	<i>Agent d'entretien des équipements sportifs et des bâtiments</i>	10 800 €	1 868 €

♦ **Filière sportive**

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les activités physiques et sportives.

<b>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (B)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 1</b>		17 480 €	
<b>Groupe 2</b>	<i>Coordinateur de la gestion des équipements sportifs et chef de bassin</i>	16 015 €	4 390 €
<b>Groupe 3</b>		14 650 €	

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les opérateurs des activités physiques et sportives.

<b>Cadre d'emplois des opérateurs des activités physiques et sportives (C)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 1</b>	<i>Surveillant de baignade</i>	11 340 €	1 868 €
<b>Groupe 2</b>		10 800 €	

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la modification de l'IFSE (part obligatoire du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)) dans les conditions ci avant présentées, et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,
- valide l'inscription au budget, des crédits afférents,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-021 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE S	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET	AGENTS NON TITULAIRES
<b>AGENTS FONCTIONNAIRES ET NON TITULAIRES SUR DES POSTES DE FONCTIONNAIRES</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché principal	A	1	1		
Attaché	A	2	2		
Secrétaire de mairie	A	1	1	1	
Rédacteur territorial	B	1	0		
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
Adjoint administratif	C	2	2		1
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	1	1		
Technicien	B	1	1		1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	5		
Adjoint technique	C	3	0		
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Educateur de jeunes enfants	B	2	1		
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>		<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3		
Adjoint du patrimoine	C	2	2		
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur	B	2	1		
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
Adjoint d'animation	C	5	3		
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL AGENTS FONCTIONNAIRES ET NON TITULAIRES SUR DES POSTES DE FONCTIONNAIRES</b>		<b>36</b>	<b>28</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DONT TEMPS NON COMPLET</b>	<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>					
Chargé de mission développement local- manager de centre bourg	A	1	1		1
Contrat CAE-CUI voirie	C	3	3		3
Contrat CAE-CUI Maison du Piage	C	1	1	1	1
Contrat CAE-CUI Alsh	C	1	1	1	1
Contrat CAE-CUI Soutien administratif et financier	C	1	1		1
Adjoint animation en Contrat Emploi d'Avenir	C	1	1		1
<b>TOTAL AGENTS NON TITULAIRES</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>44</b>	<b>36</b>	<b>3</b>	<b>10</b>

*Tableau au 1er février 2018*

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs comme ci-avant présenté.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-022 : CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UDAF) DU LOT POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL SIS MOULIN DELSOL

*Rapporteur : Michel CAMMAS*

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) est une association reconnue d'utilité publique. Son fonctionnement et sa composition sont régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle est, au titre de la loi, le représentant des familles du département auprès des pouvoirs publics.

Ses missions sont de représenter officiellement auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles françaises et étrangères, de défendre les intérêts généraux, moraux et matériels de l'ensemble des familles, de gérer les services d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge et d'exercer devant toutes les juridictions, les actions civiles relatives aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles.

Au sein de l'UDAF du Lot, 14 travailleurs sociaux interviennent pour aider les familles en difficulté, protéger les enfants, les majeurs handicapés et les personnes âgées dans l'incapacité de pourvoir seuls à leurs intérêts.

Afin de mener ses missions au plus près du territoire, l'UDAF du Lot a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane, afin de lui louer un bureau et ainsi lui permettre d'organiser une permanence, pour les familles, sur les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis après-midi de chaque mois.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane, disposant de locaux vacants, à l'étage de son bâtiment du Moulin Delsol, au Vigan, il est donc proposé de mettre un bureau à disposition de l'UDAF du Lot (convention jointe en annexe), et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2018. Ce bureau représente une superficie totale de 14,21 m<sup>2</sup>. L'UDAF du Lot aura aussi accès aux parties communes (hall, sanitaires, cuisine..).

Cette mise à disposition se fera à titre onéreux, à hauteur de 15, 00 € par demi-journée, soit 30,00 € par mois. Ce tarif inclut les frais de fonctionnement inhérents au bâtiment ramenés au prorata de la surface allouée (hors abonnement téléphone et internet à la charge entière de l'occupant).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise à disposition d'un bureau sis Moulin Delsol, auprès de l'UDAF du Lot, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, pour un montant de 30,00 € par mois, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-023 : CONVENTION DE SERVITUDES ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC ENEDIS POUR LA PARCELLE B1284 A PAYRIGNAC

*Rapporteur : Claude VIGIE*

Une convention de mise à disposition et une convention de servitudes ont été signées avec ERDF le 2 mars 2016. Ces conventions portent sur l'occupation d'un terrain d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> situé à « Les Pièces Grandes » à Payrignac et faisant partie de l'unité foncière cadastrée B565, pour l'installation d'un poste de transformation électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution d'électricité.

Par ailleurs, dans le cadre du dossier de cession de terrains aux Grottes de Cougnac un plan de division des parcelles B564 et B565 a été établi. Le modificatif parcellaire en date du 27 mai 2016 scinde la parcelle B565 en 2 parcelles filles, la B1284 d'une contenance de 6379 m<sup>2</sup> et la B1283 d'une contenance de 627 m<sup>2</sup>.

Le poste de transformation de courant électrique et ses accessoires, objet des 2 conventions sus-mentionnées est installé sur la parcelle B1284.

La Communauté de Communes a été saisie par le notaire en charge de la publication de ces deux conventions signées avec ERDF.

Il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition et la convention de servitudes portant sur l'occupation d'un terrain d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> situé sur la parcelle fille B1284.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 Janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition et la convention de servitudes avec ENEDIS (anciennement ERDF), sur la parcelle B1284 commune de Payrignac, pour l'installation d'un poste de transformation électrique,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUIGNOUX – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUIGNOUX

N°2018-024 : CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA GESTION DE L'AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE GOURDON POUR L'ANNEE 2018

*Rapporteur* : Claude VIGIE

Dans le cadre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et en application de l'article L.851 du Code de la Sécurité Sociale, est attribuée une « Aide au Logement Temporaire 2 » (ALT2).

En contrepartie, la collectivité s'engage à faire fonctionner l'aire d'accueil des gens du voyage sise Moulin des Monges à Gourdon et à transmettre à la CAF du Lot et aux services de l'État les éléments de suivi mensuels de l'activité de l'aire : statistiques d'occupation de la structure, montant des recettes des droits d'occupation et de consommation de fluides. Ces modalités font l'objet d'une convention adoptée annuellement.

La convention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Gourdon pour l'année 2018 précise les modalités de versement de l'aide financière de l'État ainsi que les droits et obligations des deux parties. Sa signature conditionne le versement de l'aide pour l'année 2018.

Il est rappelé que le montant de l'ALT2 est déterminé en fonction, d'une part, du nombre total de places disponibles, et, d'autre part, de l'occupation effective de celles-ci.

Autre titre de l'année 2018, la part fixe déterminée en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques s'élève à 23 311,20 €, et la part variable provisionnelle déterminée en fonction du taux d'occupation prévisionnel, s'élève à 373,17 €.

L'aide ALT 2 sera versée mensuellement, par douzième du montant total prévisionnel et la régularisation aura lieu sur l'année N+1.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 Janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, au titre de l'année 2018, dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-025 : PERIODES D'OUVERTURE, HORAIRES ET TARIFS 2018 – PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Michel CAMMAS

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, la Communauté de Communes assumera en interne la gestion et le fonctionnement de la piscine devenue intercommunale.

Il est donc nécessaire de déterminer le fonctionnement pratique de la piscine avec les dates d'ouverture et de fermeture de l'équipement, les horaires d'accès au public ainsi que les tarifs.

Afin de réaliser une transition la plus neutre possible pour les usagers de la piscine intercommunale, il est proposé de reconduire les mêmes modalités qu'en 2017, selon les conditions suivantes :

- Ouverture de la piscine intercommunale pour les scolaires du 15 mai au 7 juillet 2018 inclus, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
- Ouverture de la piscine intercommunale pour le Club « Gourdon Natation » du 15 mai au 7 juillet 2018 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h00 à 19h00, puis du 8 juillet au 2 septembre 2018, les lundis de 14h00 à 15h00, les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 13h00 à 15h00.
- Ouverture de la piscine intercommunale au public du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018, les samedis de 15h30 à 19h30 puis du 8 juillet au 2 septembre 2018 selon le planning suivant :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Mercredi	Fermée	15h30 à 19h30
Jeudi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Vendredi	Fermée	15h30 à 19h30
Samedi	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30
Dimanche	10h30 à 12h30	15h30 à 19h30

- Tarifs 2018 :

Jusqu'à 4 ans	Gratuit
4-16 ans	2.30 €
Adulte	2.90 €
Carte saison individuelle	25.00 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Carte saison famille	120.00 €
Carte 15 bains Adulte	36.00 €
Groupe (10 pers. Minimum) tarif/pers. 1 accompagnateur gratuit/10	1.30 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les dates d'ouverture, horaires et tarifs de la piscine intercommunale de Gourdon comme présentés ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-026 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT POUR LE PRET D'ŒUVRES A LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE GOURDON PAR L'ARTOTHEQUE DU LOT

*Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ*

L'Artothèque du Lot, gérée par le Conseil Départemental, est une passerelle, un outil et un lieu de ressources aussi bien pour le public et les artistes que pour les structures partenaires. Ses objectifs sont la constitution d'une collection autour d'un projet artistique défini : le multiple et l'œuvre sur papier, la diffusion des œuvres et leur mise en relation avec les publics par le prêt et une programmation d'expositions sur le territoire, la médiation pour favoriser la découverte de l'histoire de l'art et l'éducation à l'image à travers différentes actions et partenariats. Dans ce cadre, elle met à la disposition de tous une collection publique de près de 800 œuvres d'art contemporain.

La Bibliothèque Intercommunale de Gourdon (BIG) qui axe ses actions sur la nécessité de rendre accessibles à ses publics une pluralité de pratiques culturelles et artistiques, est un lieu important de la mise en œuvre du projet culturel de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Dans le cadre de ce projet culturel communautaire, l'Artothèque du Lot propose donc de mettre à disposition de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon, des œuvres pour les exposer, par le biais d'une convention de prêt (jointe en annexe). Ce dispositif a pour but de faciliter la mise en relation entre les œuvres de la collection de l'Artothèque et les publics de la BIG, de permettre à celle-ci de contribuer à enrichir les pratiques culturelles des usagers grâce au prêt d'œuvres et à un programme de découverte de l'art contemporain et de créer des ponts entre la diffusion et la médiation du livre et de l'œuvre d'art.

Le dépôt est prévu sur la base d'un maximum de cinquante œuvres, avec un rythme de renouvellement à déterminer et ajuster en fonction du développement de l'activité et de la disponibilité de la collection. Des temps de formation des agents de la BIG seront conduits par le chargé de mission de l'Artothèque du Lot sur les œuvres exposées et sur le fonctionnement de l'Artothèque. Un rendez-vous de prêt mensuel sera assuré au sein de la BIG un mercredi par mois par le chargé de mission de l'Artothèque du Lot.

La convention est applicable pour une période d'un an à compter du 5 février 2018 et pourra être prolongée par tacite reconduction. Au terme d'un an de fonctionnement, le partenariat sera évalué conjointement par les deux partenaires.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- valide la convention entre le Conseil Départemental du Lot et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour la mise en place d'un prêt d'œuvres culturelles au sein de la Bibliothèque Intercommunale de Gourdon, par l'Artothèque du Lot, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-027 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ECOLE DANIEL ROQUES POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

*Rapporteur : Michel CAMMAS*

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Quercy Bouriane, par le biais de la Cyberbase, développe des actions ponctuelles sur la prévention des dangers d'internet, auprès des scolaires du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention (jointe en annexe) avec l'Ecole primaire Daniel Roques de Gourdon pour la mise en place d'animations auprès des élèves. Ces actions auront lieu les matins des 2, 9 et 16 février et des 9 et 16 mars 2018, à destination des classes du CE2 au CM2 et auront pour but de :

- Connaître l'usage d'internet,
- Connaître les bonnes pratiques et les dangers,
- Questionner et échanger avec l'intervenant.

Un agent communautaire interviendra gratuitement auprès de l'école primaire « Daniel Roques » qui mettra à sa disposition les locaux et le matériel nécessaires.

La convention pour l'année scolaire 2017-2018 est applicable à compter du 02 février 2018 jusqu'au 16 mars 2018. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, sur les prochaines années scolaires et ce pour une durée maximum de 5 ans.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 24 janvier 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention avec l'Ecole Daniel Roques pour la mise à disposition de personnel, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 janvier 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Alexandre BERGOUGNOUX – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac: Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Christian LEGRAND

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI

A été élu secrétaire de séance : Alexandre BERGOUGNOUX

N°2018-028 : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES STRUCTURES EXTERIEURES

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Dans le cadre des représentants de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian, Madame Danielle DEVIERS en tant que titulaire et Monsieur Jean-Marc LACROIX en tant que suppléant avaient été désignés pour la Commune d'Uzech les Oules.

Suite à la demande de la Commune d'Uzech les Oules, il est proposé de modifier ces représentants et de désigner Monsieur Jean-Marc LACROIX en tant que titulaire et Madame Danielle DEVIERS en tant que suppléante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la modification des représentants de la Communauté de Communes Quercy Bouriane au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian, comme ci-avant présentée,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP